



Communauté de Communes
du Haut Allier

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 avril 2016

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU
21 AVRIL 2016 à 20 H 30**

RELEVÉ DES DEBATS ET DES DECISIONS

Présents : MME Pome CASTANIER, Bernadette MOURGUES, M. Serge BRAJON, Guy ODOUL, Alain GONY, Philippe PIN, Jean-Louis BRUN, Daniel CELLARIER, Guy MALAVAL, Gérard SOUCHON, Dominique CHOPINET, Alain GAILLARD, Daniel BACON, Raymond MARTIN, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Myriam MARTIN, Laurence MARTINEZ, Pierre MARTIN, Lionel CELLARIER, Olivier ALLE, Marc OZIOL, Joël ROUX.

Pouvoirs : Myriam MARTIN à Guy MALAVAL, Laurence MARTINEZ à Guy MAYRAND, Pierre MARTIN à Serge BRAJON, Lionel CELLARIER à Philippe PIN, Olivier ALLE à Bernadette MOURGUES, Joël ROUX à Raymond MARTIN

Secrétaire de séance : Raymond MARTIN

Compte-rendu du 24 février 2016 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 24 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Ajout d'un dossier à l'ordre du jour dans le cadre des "Questions diverses" :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **accepte, à l'unanimité**, que le dossier n° 11 intitulé "Accueil d'un stagiaire au sein de la CCHA dans le cadre du projet Grand lac de Naussac" soit rajouté à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Ordre du jour :

1) Vote du produit 2016 de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

VOTE les taux et produit 2016 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit :

TYPE DE TAXE	BASES PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
T.E.O.M.	5 271 490	8,45	445 441 €

PREND ACTE que ce produit sera reversé, par 12^{ème}, au SICTOM des Hauts Plateaux, qui assure le service de ramassage des Ordures Ménagères sur le territoire de la C.C.H.A.

PREND ACTE du fait qu'en dehors du produit de la TEOM, le SICTOM des Hauts Plateaux perçoit le produit de la "Redevance Spéciale" instaurée pour les déchets suivants :

- Ordures ménagères produites par les campings (9 548 € en 2015)
- Déchets des Professionnels acceptés en déchetterie (5 632 € en 2015)

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.